

CONTRÔLE ET GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME

Avis du WG-FSA

6.1 Le Comité scientifique prend note de la discussion du WG-FSA sur cette question (paragraphe 5.1 à 5.13 de l'annexe 5).

6.2 Le Comité scientifique convient qu'il n'est plus nécessaire d'examiner cette question dans le cadre des questions spécifiques mises à l'ordre du jour du WG-FSA et que les considérations s'y rapportant devraient être soulevées dans le cadre des questions respectives de son ordre du jour, étant entendu qu'une approche de la gestion tenant compte de l'écosystème sera appliquée à chaque espèce exploitée.

6.3 En notant les paragraphes 5.6 à 5.8 dans l'annexe 5, le Comité scientifique demande au WG-EMM d'examiner *C. gunnari* et *Pleuragramma antarcticum* en tant qu'espèces indicatrices éventuelles du CEMP.

Avis du WG-EMM

6.4 La septième réunion du WG-EMM s'est tenue à la Station de recherche marine Kristineberg, à Fiskebäckskil (Suède) du 2 au 11 juillet 2001. Le Comité scientifique remercie vivement B. Bergström, l'hôte de la réunion, d'avoir organisé une réunion si agréable, ainsi que R. Hewitt d'en avoir assuré la présidence.

6.5 Le Comité scientifique félicite le WG-EMM et R. Hewitt d'avoir pu mettre au point les changements devant être apportés au format de la réunion ainsi qu'il avait été décidé l'année dernière (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 6.18, 13.4 à 13.6 ; annexe 4, paragraphes 1.4 à 1.9). Il les complimente également pour cet atelier qui est le premier à avoir réussi à planifier les futurs travaux du groupe de travail, la présentation des documents par voie électronique et leur distribution par l'intermédiaire du site Web de la CCAMLR (annexe 4, paragraphes 1.10 à 1.25) ainsi que le nouvel ordre du jour examinant les questions relatives à la pêche de krill, le statut de l'écosystème centré sur le krill et les avis de gestion. Il convient que les documents qui doivent être examinés pendant les réunions du WG-EMM devraient être présentés deux semaines avant le début de la réunion et que les documents reçus après la date prescrite ou ceux présentés uniquement sous forme de résumés avant cette date ne seraient pas examinés à cette réunion. Il encourage par ailleurs l'utilisation du site Web pour la circulation des documents avant la réunion.

Interactions centrées sur le krill

6.6 Le Comité scientifique note les progrès qui ont été réalisés dans plusieurs secteurs (annexe 4, paragraphes 3.34 à 3.47), notamment plusieurs études sur la délimitation des secteurs alimentaires des prédateurs de krill, une meilleure compréhension de la variation géographique qui influence les processus biologiques des facteurs environnementaux comme,

par exemple, les glaces de mer de l'hiver, et l'identification d'habitats importants pour les prédateurs terrestres adultes tant pendant la période d'élevage des juvéniles que pendant les périodes d'hiver d'après-mue et d'après-sevrage. Il encourage la poursuite d'études sur les facteurs critiques qui pourraient influencer les prédateurs de krill en dehors de la saison reproductrice.

6.7 Le Comité scientifique prend note du fait que le WG-EMM reconnaît qu'il existe de plus en plus de preuves témoignant de changements considérables au sein de la dynamique du système fondé sur le krill. Ce changement est sans doute plus apparent dans les processus à l'œuvre dans les sous-zones 48.1 et 48.3 (annexe 4, paragraphes 3.72 à 3.75, par ex.). Alors que l'origine fondamentale de ces changements reflète probablement les changements survenus dans les conditions de l'environnement physique dans le système de l'océan Austral, les effets immédiats de ces changements sont presque certainement influencés par les changements survenant dans les processus de la chaîne alimentaire qui entraînent des changements dans l'abondance du krill et des espèces qui en dépendent et dans la dynamique des interactions prédateur-proie. Le Comité scientifique convient que des structures de gestion des pêcheries tenant compte des changements à long terme dans les rapports entre le krill et les prédateurs devront être mises au point (annexe 4, paragraphes 3.80 à 3.83).

6.8 Le Comité scientifique encourage la poursuite des travaux dans ce secteur et accepte l'avis du WG-EMM selon lequel les points suivants devraient être examinés dans ses futurs travaux (annexe 4, paragraphe 3.74, par ex.) :

- i) le WG-EMM devra revoir les méthodes sur lesquelles sont fondées les analyses des changements à long terme; et
- ii) il faudra tenir compte d'autres hypothèses pouvant expliquer les changements dans l'abondance des prédateurs de krill, comme les changements survenant dans les populations de krill, de leurs mouvements ou de leur abondance.

Anticorps antivirus chez les phoques de l'Antarctique

6.9 Le Comité scientifique note l'examen réalisé par le WG-EMM de plusieurs comptes-rendus attestant de la présence d'anticorps viraux chez les otaries de Kerguelen et les phoques de Weddell (annexe 4, paragraphes 3.48, 3.49 et 3.114). D. Torres présente au Comité scientifique le document SC-CAMLR-XX/BG/18 Rév. 1 qui rend compte de nouveaux travaux sur cette question. Le Comité scientifique reconnaît que les maladies risquent de jouer un rôle important dans la dynamique des populations mais se rallie aux conclusions du WG-EMM, à savoir, qu'il n'y a, à ce jour, aucune preuve de contamination chez les animaux, ni de preuve démontrant que de tels pathogènes pourraient influencer la reproduction et les tendances des populations des mammifères marins en Antarctique. Le WG-EMM avait noté que, tant que l'on ne disposerait pas de preuves, l'influence que risqueraient d'avoir ces pathogènes ne pourrait être incorporée dans les modèles de gestion. Le Comité scientifique note que ces preuves pourraient inclure les évaluations de la probabilité que les maladies puissent avoir des répercussions profondes sur les populations. Dans l'intervalle, il suggère que les prochains documents qui seront présentés sur cette question soient adressés au CPE.

Futurs travaux du WG-EMM

6.10 Le Comité scientifique note les progrès qui ont été faits par le premier atelier du WG-EMM sur son prochain ordre du jour (annexe 4, paragraphes 5.1 à 5.36). Trois présentations ont été faites avant d'entamer les discussions. D. Miller explique comment les concepts qu'incarne la Convention ont été transformés en systèmes opérationnels, à savoir, les travaux du WG-CEMP ayant pour objectif d'établir un programme de contrôle environnemental, et les travaux du WG-Krill ayant pour objectif d'établir un modèle de rendement pour le krill dans lequel est incorporée une approche préventive. I. Everson fait part des progrès qui ont été réalisés pour définir une approche de gestion tenant compte de l'écosystème applicable à la gestion de la pêcherie de krill depuis la fusion du WG-Krill et du WG-CEMP en WG-EMM. A. Constable donne un aperçu des questions qui restent à examiner avant l'élaboration d'une procédure complète de gestion du krill. Le Comité scientifique remercie tous les participants des contributions qu'ils ont apportées aux discussions de l'atelier et approuve la recommandation du WG-EMM d'encourager ces participants à soumettre leurs articles pour qu'ils puissent être inclus dans la revue scientifique *CCAMLR Science*.

6.11 Une liste de douze questions ayant trait au développement des procédures de gestion a été dressée et divisée en deux catégories : les questions qui doivent être développées sur le plan théorique et celles qui doivent être résolues sur le plan pratique (annexe 4, paragraphe 5.5). Le Comité scientifique approuve la décision du WG-EMM de donner aux trois questions suivantes la plus haute priorité :

- i) les unités de gestion à petite échelle, comme les "unités de prédateurs", seront définies lors d'un atelier tenu conjointement avec la réunion du WG-EMM en 2002. Cette tâche sera guidée par un comité directeur sous la direction de W. Trivelpiece (États-Unis) (annexe 4, paragraphes 5.9 à 5.13);
- ii) un examen de l'utilité du CEMP dont la coordination sera assurée par un comité directeur sous la direction de J. Croxall; une réunion de planification se tiendra conjointement à la réunion de 2002 du WG-EMM et un atelier se tiendra conjointement avec la réunion du WG-EMM de 2003 (annexe 4, paragraphes 5.14 à 5.29); et
- iii) des développements supplémentaires des modèles proies-prédateurs-pêcheries qui seront utilisés dans une approche de gestion de la pêcherie de krill tenant compte de l'écosystème et seront coordonnés par un groupe de correspondance sous la direction de A. Constable (annexe 4, paragraphe 5.8).

6.12 Le Comité scientifique approuve les plans de ces questions prioritaires et remercie les responsables des sous-groupes de se charger de ces tâches en leur transmettant ses vœux les meilleurs dans leurs délibérations.

6.13 Le Comité scientifique note qu'une approche de gestion utilisant les données provenant du CEMP et les travaux de modélisation est décrite aux paragraphes 3.58 à 3.71 de l'annexe 4 mais que celle-ci nécessiterait davantage de travail avant que son utilité puisse être démontrée. Cette approche illustre le lien entre les objectifs, les points de référence et les déclencheurs des mesures de gestion fondées sur un rapport entre une mesure alliant la performance des prédateurs à la densité du krill.

6.14 Le Comité scientifique note les travaux qu'a effectués le WG-EMM en réponse à la demande que le Comité avait faite l'année dernière (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 6.26) concernant la possibilité d'entreprendre une campagne d'évaluation synoptique des prédateurs de krill (annexe 4, paragraphes 5.30 et 5.31). Un groupe d'étude placé sous la direction de C. Southwall (Australie) a été mis sur pied pour déterminer la faisabilité des campagnes d'évaluation des prédateurs terrestres de krill et les techniques à utiliser en priorité. Le Comité scientifique note qu'un court atelier se tiendra en parallèle à la réunion du WG-EMM en 2002 si le groupe le juge nécessaire.

Unités de gestion à petite échelle

6.15 À la demande du Comité scientifique (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 5.14 et 5.15) et de la Commission (CCAMLR-XIX, paragraphe 10.11), le WG-EMM a examiné diverses possibilités de subdivision du rendement de précaution du krill dans la zone 48 afin d'éviter que l'effort de pêche soit concentré dans des secteurs peu étendus mais critiques qui feraient alors l'objet de captures excessives. Les sous-zones statistiques existantes étant trop étendues, il a fallu rechercher une méthode permettant de les diviser en unités de gestion à plus petite échelle. Comme cela est décrit ci-dessus, le concept d' "unités de prédateurs" visant à définir de telles unités reste à l'étude.

6.16 La définition des unités de prédateurs nécessitera des informations sur : i) les secteurs d'alimentation et la consommation des prédateurs locaux; ii) l'abondance, la dispersion et le déplacement du krill; et iii) les mouvements de la flottille de pêche et les tendances de la pêche. Les données qui auront été présentées seront examinées lors de l'atelier qui se tiendra pendant la réunion du WG-EMM de 2002.

6.17 À cet égard, le Comité scientifique constate que la création d'unités de gestion à petite échelle pourrait bénéficier de la réalisation, pendant la période d'intersession, de divers travaux, à savoir :

- i) Entrer en relation avec le secrétariat de la CIB pour obtenir des documents sur les discussions menées par le Comité scientifique de cette commission sur les unités de gestion à petite échelle. Le Comité scientifique convient que le secrétariat pourrait se charger de cette tâche, en son nom.
- ii) La création d'analyses appropriées pour les données de pêche avant l'atelier afin de déterminer quelles sont les données des pêcheries nécessaires pour l'atelier et si les données de la base des données de la CCAMLR suffisent. Pour faciliter

cette tâche, il est demandé qu'une correspondance s'établisse entre S. Kawaguchi et le responsable de l'atelier, W. Trivelpiece, le responsable du WG-EMM, R. Hewitt, le directeur des données de la CCAMLR, D. Ramm, ainsi que le responsable du groupe de modélisation par correspondance, A. Constable, et d'autres scientifiques intéressés.

6.18 Le Comité scientifique fait, par ailleurs, remarquer que l'atelier sur la définition des unités des prédateurs s'efforcera avant tout de formuler des avis sur les limites souhaitables de ces unités et que la manière dont il conviendrait de subdiviser la limite de capture de l'ensemble de la zone 48 entre ces unités ferait l'objet d'une prochaine réunion.

6.19 M. Naganobu met en doute la nécessité des unités de gestion à petite échelle et indique que l'atelier ne devrait pas tenir compte des conséquences inhérentes à la gestion des unités de prédateurs en cours d'étude.

Calendrier des travaux du WG-EMM

6.20 Le Comité scientifique approuve le calendrier du WG-EMM en matière d'élaboration d'une procédure de gestion du krill (annexe 4, paragraphes 6.3 à 6.5), à savoir :

Questions	Année			
	2002	2003	2004	2005
Modèles espèces exploitées–environnement	D	D	W4	
Modèles prédateurs–proies–environnement	S		W4	
Modèles pêcheries–proies–environnement	S		W4	
Objectifs, critères de décision	D	D	D	W5
Mesures de la performance	D	D	D	W5
Méthodes d'évaluation		*W2		
Utilité du CEMP	*IW2	*W2		
Unités de gestion à petite échelle, telles que les unités de prédateurs	*W1			
Demande des prédateurs	D	W3		
Division écologique de la limite de capture de précaution		W3		
Tests du CEMP sur le terrain, limite de capture de précaution	D	W3		
Évaluation des procédures de gestion proposées	D	D	D	W5

D – Informations reçues par le WG-EMM; S – Document décrivant la portée des travaux; IW – Organisation préliminaire de l'atelier; W – Atelier; * – Ateliers prévus (le numéro fait référence au numéro de l'atelier).

6.21 Le Comité scientifique note que la mise en place de procédures de gestion engendre du travail sur toutes ces questions sur lesquelles les Membres pourraient se pencher en vue des ateliers. Il estime qu'un seul atelier ne suffira peut-être pas à étudier de manière satisfaisante certaines de ces questions et qu'il se pourrait qu'au cours de l'année, voire des deux années à venir, le calendrier doive être révisé au fil de l'avancement des deux premiers ateliers. Il reconnaît que les ateliers prévus pourraient engendrer de plus longs rapports annuels du

WG-EMM ces quatre prochaines années. À cet égard, dans l'intervalle, le Comité scientifique encourage le WG-EMM à poursuivre ses travaux relatifs à la mise en place de procédures de gestion.